

DEPARTEMENT DE
L'ISERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE ST BAUDILLE DE LA TOUR

CANTON DE
CHARVIEU-CHAVAGNEUX

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs :
Absents : 2
Date de la convocation : 23/11/2023

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS

Et le 27 novembre, le Conseil Municipal
De St Baudille de la Tour, dûment convoqué,
S'est réuni sous la Présidence
De Denis THOLLON, Maire.

Présents : BEAUD Christophe, Bernard LIONNET, Martial BONNAVENT, Lydie BERGER-BY,
Laurent RHONE, Laurent MURILLON, Yvette DEPIERRE, Ludivine POUSSEREAU, Valérie
MAYET, Gilles BOURGEY, Frédéric ROSTAING, Jennifer MOLY

Pouvoirs :

Absents : Julien MALLAND, Isabelle FRACHETTE

Secrétaire de séance : Martial BONNAVENT

OBJET: enquête publique réouverture et extension de la carrière d'Amby

La société Gonin a déposé une demande d'autorisation en vue de renouveler l'autorisation et étendre l'exploitation de la carrière et ses installations annexes situées sur le territoire de la commune de St Baudille de la Tour, au lieu-dit « Monsieur ». Une enquête publique a été ouverte du 6 novembre au 7 décembre 2023 et a été portée à la connaissance des habitants de Saint Baudille de la Tour par voie d'affichage.

Il appartient au conseil municipal de formuler un avis sur le projet. Il est précisé que la décision finale concernant ce dossier sera du ressort de Monsieur le Préfet de l'Isère mais que le conseil municipal de la ville, en tant que commune peut donner son avis sur ce projet.

Le territoire de la commune est impacté sur les hameaux d'Amby et Brotel pour ce qui concerne les nuisances sonores et environnementales.

Ceci étant, il est à considérer que la carrière est bien intégrée dans le secteur, qu'elle ne produit pas de nuisance sensible et participe positivement au soutien de l'activité économique locale. Enfin, elle constitue une source d'approvisionnement de proximité, bien utile à la commune.

M. le Maire propose d'émettre un avis favorable sur la demande de renouvellement et d'extension présentée.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de renouvellement et d'extension de la carrière « Monsieur ».

Vote à l'unanimité



Certifié exécutoire
par dépôt en S/Préfecture
Le 5/12/2023

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus, et, après lecture faite, les membres du Conseil présents ont signé au registre des délibérations.

Certifiée exécutoire reçue en S/Préfecture le :

Affichée ou notifiée le :

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Denis THOLLON